

## AUTREMENT DIT...

# Le billet du SNU Poitou-Charentes



### **PENCHONS NOUS SUR NOTRE BULLETIN DE SALAIRE**

En mai et juin, pour les salariés du secteur privé, au salaire mensuel s'ajoute l'allocation vacances et l'Indemnité Différentielle de Congés Payés (IDCP).

### **L'ALLOCATION VACANCES**

En Mai : Versement en acompte d'un montant net égal à 75 % du salaire mensuel total prévisible de Juin.

En Juin : Versement du solde de l'allocation vacances.

### **INDEMNITE DIFFERENTIELLE CONGES PAYES – Versée en Juin**

L'IDCP correspond à la différence entre la valeur d'une journée de travail et la valeur d'une journée de congé.

1) Calcul de la valeur de la journée de travail :

Salaire mensuel total de juin divisé par 21,67 (soit  $151,67/7h = 21,67$ )

2) Calcul de la valeur d'une journée de congé :

Cumul des bruts perçus entre le 1<sup>er</sup> juin N-1 et le 31 mai N/240 (20 jours ouvrés par moisx12)

3) Montant de l'IDCP :

(Valeur d'un jour de congé – valeur d'un jour de travail) x par le nombre de jours de CP.

### **POUR LES SALARIES DE STATUT PUBLIC :**

- Une prime de fonction est versée mensuellement. Elle comprend une part fixe et une part variable. Cette dernière n'est plus supprimée en cas d'absence maladie (Décision de la Direction Générale n° 2014-52 du 26 mars 2014).

- Une prime variable peut être attribuée en juin allant de 0 à 3 parts.

### **A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ CONTACTER VOS ELUS SNU N'HESITEZ PAS A FAIRE VALOIR VOS DROITS**

Valérie FAVREAU, Annie LEJEUNE-BEZIRARD, Laurent GALERON  
Anne-Sophie MOUTEL, Marie-Line MIOT, Brigitte DOHEN, Céline DUDOGNON  
Jean-Bernard TRIPONEL, Marylene SAUVESTRE, Elisabeth CHALEIX.

 [syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-pcharentes@pole-emploi.fr)

 05 49 47 25 93